Réintroduction de fraisat dans les enrobés routiers : réduction des matières premières utilisées

Conseil Départemental de la Vienne

Auteur :

1 place Aristide Briand
BP 319
86008 Poitiers
Voir le site internet
Edith Josse
ejosse@departement86.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Les travaux de réparation des enrobés routiers nécessitent le remplacement de couches de matériaux. Précédemment ces matériaux fraisés par une machine étaient utilisés pour assurer des comblements ou des calages d'accotement. Ces matériaux étaient peu ou pas valorisés alors que ce sont des granulats et du liant bitumineux issus du pétrole.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Suite aux Grenelles et a la convention d'engagement volontaire, la collectivité et les industriels routiers se sont engagés à réintroduire dans les formulations des enrobés routiers, un pourcentage des fraisats issus de chantiers précédement réalisés. La collectivité a introduit dans les Dossiers de Consultation des Entreprises les critères permettant aux entreprises de présenter des formulations d'enrobés avec recyclat d'enrobés. Les industriels ont équipés leurs centrales d'enrobés pour réincoporer le fraisat dans les formules d'enrobés. Les années 2010 et 2011 les réintroductions de fraisats ont été limitées à 10%, depuis 2012 les entreprises ont proposé des formulations pouvant réintroduire 25 et 30% d'agrégats issus des fraisats. Ces formules ont été validées par les laboratoires de la collectivité.

Résultats quantitatifs

2010 = 5 434 tonnes de fraisat réincorporés dans les formules d'enrobés.

2011 = 6 420 tonnes de fraisat réincorporés dans les formules d'enrobés.

2012 = 15 773 tonnes de fraisat réincorporés dans les formules d'enrobés.

2013 = 11 576 tonnes de fraisat réincorporés dans les formules d'enrobés.

2014 = 10 324 tonnes de fraisat réincorporés dans les formules d'enrobés.

en 5 ans c'est l'équivalent en granulats d'un bâtiment de 50 m de long par 20 m de large et de 7 étages qui ont été revalorisés !

Résultats qualitatifs

Avec un recul de 5 ans, les enrobés avec incorporation de fraisat se comportent comme un enrobé réalisé avec des matériaux "neufs"

MISE EN OEUVRE

Planning

2010 et 2011 essai avec des enrobés comportant 10% de réintroduction de fraisats.

Depuis 2012 réintroduction avec un minimum de 10% de fraisats et des formules autorisant la réintroduction jusqu'a 30% de fraisats.

Moyens humains

Adaptation des formules d'enrobés par les laborantins des entreprises et des collectivités. Le calcul consiste à prendre en compte le liant déjà contenu dans le vieil enrobé et d'adapter l'apport de liant pour le nouvel enrobé.

Moyens financiers

Les industriels ont du équiper leurs machines afin d'assurer la réintroduction des fraisats. Ils ont en plus créés des plate-formes de stockage des fraisats, des circuits de contrôles des qualités des fraisats d'apport...

La collectivité " donne " dans le cadre de son marché les fraisats d'enrobés aux titulaires des marchés d'enrobés.

Moyens techniques

Pour les industriels = anneau de recyclage sur les centrales d'enrobés, plate-forme de stockage et laboratoire.

Pour la collectivité = définition de paramètres dans les DCE et suivi qualitatif des enrobés.

Partenaires mobilisés

Tous les partenaires des travaux publics.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Tous les chantiers en enrobés de la collectivité.

Tous les clients des industriels, communes, communautés de communes etc peuvent commander des enrobés avec réincorporation des fraisats.

Difficultés rencontrées

C'est un enjeu du Grenelle, complètement intégré dans les conventions d'engagement volontaire.

Recommandations éventuelles

Augmenter le % de fraisats progressivement. La production de fraisats est limité aux quantités de matériaux produit.

Référent : Jean-luc FORT
Responsable Service Entretien et Exploitation de la Route
Direction Générale Adjointe Aménagement Direction Des Routes Serv Entretien Exploitation Route
Conseil Départemental de la Vienne
Téléport 1 Aérobase 3 - Avenue Du Futuroscope - 86360 - Chasseneuil Du Poitou
Tél. 05 49 62 91 49 - Courriel : jlfort@cg86.fr

Mots clés

RECYCLAGE DES DECHETS | DECHET DE CHANTIER

Dernière actualisation

Septembre 2015
Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Cécile FORGEOT
cecile.forgeot@ademe.fr
Direction régionale Nouvelle Aquitaine